

Vos questions / nos réponses

sevrage résidentiel mais dans l'obligation d'arrêter pour raison financière

Par [mds3466](#) Postée le 24/10/2018 23:44

bonjour,

je suis en sevrage résidentiel depuis le 4 octobre 2018 en clinique à Crosne, mais financièrement je ne peux pas rester donc j'ai demandé à quitter la clinique le 31 octobre pour continuer mon sevrage à domicile tout en étant suivi par mon psy et mon médecin traitant, je serai en arrêt maladie, y a t il d'autre solution de continuer le sevrage tout en restant à domicile, actuellement, je ne prend que 10 mg de Vallium le soir.

avez vous une autre solution à m'apporter ou l'aide de mon psy et mon médecin traitant est suffisant?

merci pour votre retour et vos conseils

mds3466

Mise en ligne le 26/10/2018

Bonjour,

Après avoir passé un mois en clinique, nous pouvons dire que vous serez, à votre retour à domicile, en phase de consolidation, période pour laquelle il est effectivement très recommandé de continuer à être accompagné. Ce peut être par les professionnels que vous mentionnez, que vous connaissez et qui vous connaissent mais dont nous ne savons pas s'ils sont sensibilisés aux problématiques addictives, mais aussi par des professionnels plus spécialisés dans le cadre de consultations ambulatoires en CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).

Nous avons repéré trois consultations à proximité de votre lieu de résidence, nous vous en joignons les coordonnées ci-dessous pour que vous puissiez, si vous le souhaitez, les contacter. Les prises en charge en CSAPA sont non payantes, individuelles et confidentielles.

Que vous estimiez ou non nécessaire de mettre en place ce type d'accompagnement, sachez que notre service d'écoute vous est ouvert dans les moments particuliers où vous pourriez en avoir besoin pour des temps

d'échange ponctuels. Nous n'assurons pas de suivi mais s'il peut vous être utile, à certains moments, d'avoir un interlocuteur pour un conseil ou un soutien, n'hésitez surtout pas à nous contacter. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Nous vous souhaitons bonne continuation dans votre démarche et dans vos efforts.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

[ANPAA 91- Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie](#)

25, desserte de la Butte Creuse
91004 EVRY

Tél : 01 69 87 72 02

Site web : www.anpaa.asso.fr

Secrétariat : Lundi: 9h-13h 14h-19h. Mardi: 9h-13h 14h-17h. Mercredi: 9h-12h Jeudi : 9h-19h. Vendredi: 9-17h.

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations jeunes et/ou parents sur rendez-vous: lundi: 14h-19h, mardi et vendredi: 10h-17h.

COVID -19 : Suivis individuels par téléphone et en visio (usagers, entourage, jeunes consommateurs). Accueil physique sur rendez-vous. Possibilité d'assurer de nouveaux suivis. Substitution assurée

[Voir la fiche détaillée](#)

[Centre Verlaine- CSAPA en alcoologie](#)

14, place Pierre Sémard
Centre Verlaine
94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES

Tél : 01 43 82 58 38

Accueil du public : Du lundi au vendredi: 9h-17h

COVID -19 : Continuité des soins essentiellement en téléconsultations. Possibilité de consultations en présentiel après évaluation (nouvelles demandes, patients en difficulté, urgences)

[Voir la fiche détaillée](#)